FORMATION EN PRÉSENTIEL

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX - AIPR CONCEPTEUR

Dernière mise à jour le 11/09/2026.

OBJECTIF

Formation préparant à l'examen permettant l'obtention de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) pour les personnes intervenant en qualité de concepteur.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Appliquer la réglementation de DT et DICT
- exploiter les documents disponibles afin d'intégrer la présence des réseaux dans la préparation du projet.
- intégrer les contraintes liées aux réseaux dans la conception et la préparation des travaux.
- mettre en œuvre les mesures permettant de limiter les risques d'endommagement.
- adopter une réaction adaptée en cas d'incident ou de situation dangereuse.
- identifier les réseaux présents et évaluer les risques associés

Tarif	**nous consulter**
Réf.	**prev66**
Contact	0297611182 contact@poleformation.bzh https://www.poleformation.bzh/

PUBLIC CONCERNÉ

Chefs de chantier, Chefs d'équipe, Conducteurs de travaux, Encadrants de travaux publics, VRD, réseaux et BTP, Toute personne amenée à intervenir en tant que concepteur dans le cadre de travaux à proximité des réseaux.

PRÉ-REQUIS

- Maitrise de la langue française (lue, parlée, écrite), connaissance des opérations mathématiques de base.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Support de cours, Études de cas. Exercices de lecture de plans. QCM blancs.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Vidéoprojecteur et accès plateforme d'examen

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Autres formations professionnelles continues	**Présentiel**	**4 mini > 10 maxi**	**7 heures / 1 jour(s)**

Des aménagements pédagogiques et organisationnels peuvent être mis en place, en fonction des besoins exprimés, afin de garantir l'accessibilité de la formation à tous.

PROGRAMME

Formation Théorique

Séquence 1 – Environnement réglementaire et enjeux

- Présentation du dispositif AIPR.
- Objectifs de la réglementation "anti-endommagement".
- Rôles et responsabilités des intervenants.

Séquence 2 – Les réseaux et leurs risques

- Identification des types de réseaux : électricité, gaz, etc.
- Risques associés et zones de vigilance.
- Prévention des dommages.

Séquence 3 – Procédures DT / DICT

- Déclarations DT et DICT : principes et acteurs impliqués.
- Consultation du téléservice "Réseaux et canalisations".
- Cas particuliers.

Séquence 4 – Plans, cartographie et localisation des réseaux

- Lecture et interprétation des plans.
- Investigations complémentaires.
- Marquage-piquetage.

Séquence 5 – Préparation et conception des travaux

- Analyse des projets face aux réseaux existants.
- Choix des techniques de travaux.
- Information et sensibilisation des équipes.

Séquence 6 – Prévention des endommagements

- Causes principales d'endommagement.
- Règles de sécurité et surveillance des travaux.

Séquence 7 – Incidents, accidents et conduite à tenir

- Conduite à tenir en cas d'incident.
- Procédures d'urgence.

Pratique

- Passage d'un QCM via centre d'examen agréé.

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur AIPR	QCM via une une plateforme gouvernementale en centre d'examen agréé par le ministère de tutelle.	Attestation de compétences AIPR Concepteur

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de Autorisation d'Intervention à Proximité des réseaux - AIPR Concepteur